Tarifs avant augmentation :

	Temps méridien avec repas 11h45-13h50 (maternelle) 11h40-13h45 (élémentaire)
Quotient familial > 3200€	6,15 €
Quotient familial 2200€ - 3199€	5,65 €
Quotient familial 1500€ - 2199€	5,15 €
Quotient familial 800€ - 1499€	4,65 €
Quotient familial < 800€	4,25 €

Tarifs intégrant la hausse de 8% :

	Temps méridien avec repas 11h45-13h50 (maternelle) 11h40-13h45 (élémentaire)
Quotient familial > 3200€	6,65 €
Quotient familial 2200€ - 3199€	6,10 €
Quotient familial 1500€ - 2199€	5,55 €
Quotient familial 800€ - 1499€	5,00 €
Quotient familial < 800€	4,60 €

Le tarif du repas à emporter passerait lui de 5,15 € à 5,55 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal - après en avoir délibéré - par 18 voix :

- considérant la nécessité d'actualiser les tarifs à compter du 01/09/2022 pour tenir compte de l'augmentation de 8% des prix appliqués par notre fournisseur

- décide de fixer les tarifs des services périscolaires comme suit :

	Temps méridien avec repas 11h45-13h50 (maternelle) 11h40-13h45 (élémentaire)
Quotient familial > 3200€	6,65 €
Quotient familial 2200€ - 3199€	6,10 €
Quotient familial 1500€ - 2199€	5,55 €
Quotient familial 800€ - 1499€	5,00 €
Quotient familial < 800€	4,60 €

- décide qu'il convient d'actualiser le prix du repas à emporter et proposer une augmentation de 8%, ce qui le porte à 5,55 € ;

- décide de ne pas modifier les autres tarifs ;

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Fillinges le 07 juillet 2022
Transmis en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 07 juillet 2022

La secrétaire de séance,
Jacqueline GUIARD.

Le Maire,
Bruno FOREL.

Délibération devenue exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture de Haute-Savoie (74), le 07 juillet 2022 et de la publication le 07 juillet 2022

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pole accueil courrier
- 7 JUIL. 2022
ARRIVEE
5